

# Communiqué



Alliance de la Fonction publique du Canada | Représentant 160 000 travailleurs et travailleuses

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 15 mai 2008

## **L'AFPC juge irréfléchie et irresponsable la façon dont l'ASFC gère l'Initiative d'armement et fait face aux problèmes qui se posent en milieu de travail**

OTTAWA – Le syndicat qui représente quelque 10 500 travailleuses et travailleurs de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), ce qui comprend l'ensemble des agentes et agents de douane et d'immigration de première ligne et des bureaux intérieurs du Canada, accuse l'employeur d'être irresponsable dans sa façon de faire face aux problèmes qui se posent en milieu de travail, plus particulièrement dans la mise en œuvre de l'Initiative d'armement.

En ce qui concerne la mise en application du programme d'armement des agentes et agents à la frontière, le gouvernement a confié à l'ASFC le mandat d'assurer une transition sans heurt sur une période de dix ans. Or, l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) considère que l'Agence ne respecte pas ce mandat à la table de négociation.

« Notre syndicat réclame une transition en douceur pour faire en sorte que les agentes et agents soient protégés tout au long du processus de mise en œuvre de l'Initiative d'armement, explique John Gordon, président national de l'AFPC. L'ASFC a réagi de façon irresponsable en laissant entendre que l'Initiative pourrait entraîner des licenciements et qu'il n'existe pas de plan à long terme concernant sa mise en œuvre. »

Dans le cadre des négociations, l'ASFC propose d'apporter d'autres changements que le syndicat trouve inacceptables. Mentionnons à cet égard l'idée d'éliminer les garanties en place depuis des décennies et de permettre à la direction de modifier à sa guise les horaires de travail des agentes et agents. Le syndicat a déposé auprès du Conseil du travail une plainte de pratique déloyale de travail au motif de la mauvaise foi dont fait preuve l'Agence à la table de négociation.

« L'ASFC connaît à l'heure actuelle un taux de roulement élevé, affirme Ron Moran, président de Customs Excise Union Douanes Accise, un Élément de l'AFPC. Les agentes et agents s'en vont travailler pour d'autres organismes d'exécution à cause de l'attitude irresponsable de l'Agence et des conditions de travail inférieures qui subsistent. »

L'AFPC négocie avec l'ASFC depuis presque un an. Peu de progrès a été accompli.

« Ce que réclament les agentes et agents dans le cadre de la présente ronde de négociations tient essentiellement à la mise en place de règles équitables et à l'harmonisation de leurs conditions de travail avec celles d'autres organismes d'exécution, d'ajouter Moran. La façon dont les choses évoluent à la table de négociation exaspère les agentes et agents face à la direction de l'Agence. »

Les agentes et agents de l'ASFC sont sans convention collective depuis le 20 juin 2007.

-30-

**Renseignements :** Alain Cossette, Section des communications de l'AFPC , 613-560-4317 ou 613-293-9210 (cellulaire)

20-150508